

STRATEGIES FONCIERES - PRODUCTION VIVRIERES
A BACANDA

Par OUATA N'DRI

Maître-Assistant à l'I. G. T.
Université Nationale de C.I.

STRATEGIES FONCIERES - PRODUCTIONS VIVRIERES A BACANDA.

Ce propos sera limité aux modalités d'accès à la terre et à la problématique des productions vivrières en rapport avec l'économie de plantation et le recul de la forêt dans le secteur de BACANDA. L'une des particularités de ce secteur forestier situé sur la rive ouest du BANDAMA, à mi-chemin entre TIASSALE et GRAND-LAHOU, réside dans le développement rapide de l'économie de plantation et l'afflux des populations allochtones originaires de la Haute-Volta, du Mali, du Nord et du Centre de la Côte d'Ivoire.

STRATEGIES FONCIERES.

I - LA TERRE A CELUI QUI LA TRAVAILLE.

1) Les promoteurs de l'économie de plantation.

A. BACANDA, l'économie de plantation a été introduite par une fraction de la petite bourgeoisie africaine naissante, plus ou moins liée à l'administration coloniale : cinq N'ZIMA d'origine ghanéenne domiciliés à GRAND-LAHOU -un ancien interprète du Commandant du Cercle de GRAND-LAHOU et quatre marchands de bijoux faisant le commerce sur l'axe du BANDAMA, entre GRAND-LAHOU et TIASSALE- ; un SENOUFO, ancien gérant de la succursale locale de la CFAO ; un BETE et un GOURO, anciens employés de chantiers d'exploitation forestière.

Solidement liés aux notables autochtones, ces premiers pionniers vont se fixer sur la rive occidentale du fleuve, se reconverter en agriculteurs et mettre en place les premières cacaoyères vers 1913.

Profitant d'un régime foncier traditionnel libéral et d'une main-d'oeuvre importée relativement abondante et à bon marché, ce petit groupe va établir la base de l'économie de plantation et assigner à celle-ci un cachet original.

2) Le régime foncier.

Le finage de BACANDA était réparti entre la dizaine de lignages autochtones qui composent le village ; les limites vagues des domaines lignagers ne soulevaient aucun litige tant la terre était abondante et soumise à des règles foncières libérales : le statut de propriétaire est reconnu à toute personne qui exploite une terre à titre personnel et exclusif.

Le Chef de la communauté autochtone, garant du patrimoine foncier, maître de terre symbolique, arbitre d'éventuels litiges ; en principe, il autorise l'installation d'un nouvel acquéreur de terre ; en fait, chaque chef de lignage autochtone ou N'Zima, au gré de ses relations, accueille des acquéreurs sans avis du chef de la communauté. Les N'Zima vont profiter de ce libéralisme foncier pour procéder discrètement au bornage d'importants domaines et à s'acquérir des titres fonciers.

N'Zima et autochtones utilisaient une main-d'oeuvre importée.

3) La main-d'oeuvre extra-familiale.

Dès le départ, l'économie de plantation était essentiellement basée sur l'exploitation d'une main-d'oeuvre extra-familiale, faiblement rémunérée, souvent réquisitionnée dans les voisinages ou importée grâce à la complicité de l'administration coloniale.

Ex : A.L : un ancien interprète du Commandant du Cercle de Grand-Lahou.

- 100 ha de cacaoyère créée en 1913.

- 40 ouvriers agricoles en majorité voltaïques, nourris et logés sur la plantation.

Avec cette première génération de pionniers apparaissent les traits essentiels qui vont régir le régime foncier et l'économie de plantation dans la région :

- Absence de contraintes foncières et rôle prépondérant des notables dans les stratégies d'accaparement des terres.

- Esprit de spéculation : moins de frais d'exploitation pour plus de profit.

- Utilisation abusive d'une main-d'oeuvre extra-familiale, souvent allochtone.

II - MAIN-D'OEUVRE ET APPROPRIATION DES TERRES.

1) Main-d'oeuvre immigrée et "aboussan".

La demande pressante de la main-d'oeuvre salariée va attirer d'importantes populations venues de tous les horizons : BAOULE du Centre, MALINKE et SENOUFO du Nord de la Côte d'Ivoire ; MOSSI et BOBO de la Haute-Volta ; BAMBARA et SENOUFO du Mali. De la plus petite à la plus grande, presque toutes les plantations utilisent une main-d'oeuvre salariée : des plantations de 2 à 3 ha sont pourvues d'ouvriers agricoles.

Pour entretenir ou étendre sa plantation, chaque propriétaire cherche à s'aliéner le plus grand nombre d'ouvriers agricoles ; pour ce faire, le système le plus couramment utilisé est l'"aboussan", une sorte de métayage au $1/3 = 1/3$ de la récolte au propriétaire ; $1/3$ au métayer ; $1/3$ à l'entretien de la plantation ; cette dernière part revient à celui, du propriétaire ou du métayer, qui se charge de l'entretien de la plantation ; mais tout ouvrier agricole aspire à devenir rapidement propriétaire à part entière d'une plantation et le planteur, pour l'attirer, promet de lui concéder une parcelle de forêt s'il accepte de se mettre à son service pendant un certain nombre d'années.

2) Ouvrier aujourd'hui, propriétaire demain.

La durée de l'état de simple ouvrier varie selon les groupes ethniques et selon les affinités particulières existant entre les hôtes : d'une manière générale, elle est plus longue pour le Voltaïque : 5 à 10 ans ; on rencontre même des cas de plus de 10 ans ; elle varie entre 3 à 5 ans pour les MALINKE et SENOUFO ;

elle se réduit à un ou deux ans pour le BAOULE qui, souvent, trouve un terrain d'accueil tout préparé par un confrère.

Selon les affinités particulières, la durée de l'état de simple ouvrier est plus courte entre hôtes de même ethnie, entre parents et amis ; par contre, elle est plus longue entre autochtones et allochtones, entre allochtones d'ethnies différentes.

L'ouvrier, tout comme le propriétaire, trouve un avantage dans la situation transitoire :

- A l'ouvrier nouvellement immigré, elle permet de se constituer un petit capital avant de se lancer dans l'aventure d'une entreprise personnelle ; elle est, pour lui, une sorte de stage d'initiation qui lui permet de se familiariser avec le milieu.

- Au propriétaire, elle permet d'étendre sans cesse la superficie de la plantation : il cède en "aboussan" les anciennes et exploite en faire valoir direct les jeunes parcelles qui exigent plus de soin et sont plus productives. Certains propriétaires exigent que l'ouvrier défriche pour eux une nouvelle parcelle avant d'obtenir un terrain.

Pour maintenir et stimuler la main-d'oeuvre familiale, le planteur recourt souvent à une autre stratégie, l'"aboussan"-testament ou "aboussan" de succession.

3) L'"aboussan" de succession.

Ce type de contrat intègre une partie de la main-d'oeuvre familiale en la transformant en main-d'oeuvre salariée. Il consiste à partager l'exploitation entre les fils, neveux ou jeunes frères, futurs héritiers du planteur, suivant le système de succession.

Le propriétaire confie à chaque futur héritier une portion de l'exploitation. La production est partagée, selon le principe "aboussan", entre l'exploitant et le propriétaire. A la mort de celui-ci, l'exploitant reçoit en héritage la portion qu'il a prise en "aboussan".

Ce mode de faire valoir offre plusieurs avantages :

- Véritable testament, il nuire et résoud le problème de la succession, du vivant du planteur. Il assure à celui-ci une rente régulière lui permettant de vivre plus ou moins décentement ses derniers jours.

- Il permet de motiver et retenir, aux côtés des vieux planteurs ses futurs héritiers et limite l'exode des jeunes vers les centres urbains. Le jeune/^{futur} successeur, par son propre travail, mène une vie plus ou moins autonome libérée de certaines contraintes familiales ; il peut, en toute liberté, procéder à l'agrandissement de sa portion en créant de nouvelles parcelles personnelles.

- Comparativement à l'"aboussan" ordinaire, il garantit un meilleur entretien de l'exploitation. Sachant que la portion qu'il exploite deviendra un jour sa propriété à part entière, le métayer héritier l'entretient avec plus de soin, contrairement au métayer ordinaire.

Les différents modes de faire valoir, en rapport avec les stratégies foncières, facilitent l'appropriation des terres, entraînent une progression rapide et constante de la taille et du nombre des exploitations, des fronts de cultures devant lesquels les vieilles forêts reculent à vue d'oeil. Dans le processus d'accaparement des terres, certaines couches sociales jouent un rôle de premier plan.

III - ROLE DES NOTABLES.

L'installation des quelques premiers planteurs N'Zima, Senoufo, Bete et Gouro fut le fait des seuls chefs de la communauté autochtone. A partir de ce premier groupe et, grâce à la gratuité de la terre et à la complicité des chefs des lignages autochtones et des propriétaires allochtones, l'occupation des terres connaît un rythme qui menace sérieusement l'existence de vieilles forêts dans la région.

1) Les chefs de la communauté autochtone.

Ils ont joué et jouent toujours un rôle de premier plan dans l'occupation des terres et la destruction de la forêt. A qui mieux mieux, ils distribuent des terres moyennant cadeaux divers (boisson, produits vivriers...) et prestations de services.

Au gré des rapports qui le lient aux acquéreurs de terres, le chef de la communauté autochtone intervient de deux façons : directement et indirectement.

- Directement, il procède personnellement à l'installation d'un acquéreur en fixant les conditions et en désignant l'emplacement précis.

- Indirectement en cautionnant l'établissement d'un acquéreur présenté par un propriétaire allochtone. Deux cas peuvent se présenter : le parrain, ancien allochtone devenu propriétaire, introduit l'acquéreur auprès du Chef et sollicite en sa faveur une parcelle de forêt. Dans le second cas, le parrain présente simplement au Chef l'acquéreur qu'il a envie de prendre comme voisin. Le succès de la requête dépend essentiellement des rapports existant entre le parrain et le Chef.

La main-d'oeuvre et les terres devenant de plus en plus rares, les jeunes autochtones se plaignent de la facilité avec laquelle le Chef accède aux demandes des allochtones qui, une fois devenus propriétaires, se montrent exigeants et arrogants. Ce reproche va également aux chefs des lignages autochtones, autres pourvoyeurs de terres.

2) Les chefs de lignages autochtones et N'Zima.

Imitant les notables de leur communauté, ils installent directement les acquéreurs sur les pourtours du domaine de leur propre lignage. Chaque chef de lignage autochtone ou N'Zima a ainsi "ses allochtones". Les heureux bénéficiaires de ces faveurs proviennent de tous les groupes mais sont plus nombreux parmi les BAOULE et VOLTAIQUES. Parfois, il s'établit une longue chaîne d'intermédiaires entre le pourvoyeur et l'acquéreur.

Vite, certains chefs de lignage se sont vu débordés par certains de leurs hommes devenus plus riches, plus influents et plus puissants qu'eux. Plus d'un propriétaire allochtone règne en véritable maître de terre.

3) Les propriétaires allochtones.

Les allochtones, agents actifs de l'économie de plantation et de l'organisation de l'espace, adoptent des comportements qui diffèrent sensiblement d'un groupe à l'autre.

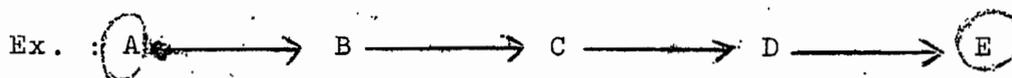
Le EAOULE propriétaire de plantations recrute de la main-d'oeuvre directement dans son village d'origine, parmi ses amis et ses propres parents. Avec eux, il forme un campement sis au milieu de la plantation. Sans faire cas de l'existence de l'autochtone à qui il doit la terre, il place "ses hommes" discrètement. Ceux-ci, à leur tour/^{vont} recruter des confrères au village natal et constituer des campements autonomes... Un seul BAOULE peut ainsi, dans une même année, installer plusieurs confrères, à différents points de la forêt. Résultat : on rencontre d'importantes colonies BAOULE de même tribu, de même village, de même famille, dans des secteurs bien localisés : Baoulé de DIDIEVI (20 %) ; Baoulé de TIEBISSOU (20 %) ; Baoulé de BOUAKE (10 %) ; Baoulé de DIABO (8 %) ; Baoulé de BOTRO (6 %). Procédant par occupation "sauvage", diffuse, le Baoulé s'avère un grand "bouffeur" de la forêt, un "bouffeur" qui échappe à tout contrôle.

Nul ne connaît le nombre exact de Baoulé vivant dans un secteur donné. Méfiants, ils laissent entre leurs exploitations, des lambeaux de forêts stratégiques qui masquent l'ampleur réelle des défrichements. On accède aux minuscules campements extrêmement dispersés par des sentiers tortueux à peine tracés. Ces campements deviennent pratiquement de véritables résidences principales ; fêtes, enterrements clandestins, funérailles, cultes... Le Baoulé ne vient à BACANDA que le jour du marché ; une fois par an, il se rend au village natal en vue de s'acquitter des devoirs coutumiers et recruter de la main-d'oeuvre. C'est un puissant agent de transfert de richesse d'une région à l'autre.

MALINKE, SENOUFU et VOLTAIQUE suivent une même organisation. Ils forment des communautés bien structurées, groupées à BACANDA en un vaste quartier homogène, le Dioulabougou, ou en gros campements de plusieurs centaines d'habitants dans la campagne, le long des axes routiers ; mosquée, cimetière, école

coranique, boutiques... donnent aux campements l'aspect de véritables villages. Contrairement aux Baoulé, ces allochtones établissent des fronts de cultures continus, de plus en plus éloignés du lieu de résidence, au fur et à mesure que les défrichements se multiplient. L'éloignement des fronts nécessite la possession d'un vélo, moyen de déplacement le plus répandu dans ces communautés.

Plus disciplinés, Malinké, Sénoufo et Voltaïques forment des groupements très hiérarchisés avec de longues chaînes d'intermédiaires aboutissant toutes à deux ou trois notables très écoutés :



E notable généralement plus ancien dans la région garde de bons rapports avec les notables de la communauté autochtone et les fonctionnaires..

D. venu après, accueilli et installé grâce à E.

C. accueilli par D, installé grâce à E.

B. accueilli et présenté à D par C, installé grâce à E.

A. nouvellement arrivé, accueilli par B doit parcourir toute la chaîne d'intermédiaires pour atteindre E.

Parfois notables et chefs de lignage autochtones s'adressent à E pour avoir des ouvriers agricoles.

Qu'il soit autochtone ou allochtone, le notable de BACANDA joue un rôle important dans la distribution des terres de cultures.

PRODUCTIONS VIVRIERES.

L'association des cultures spéculatives et vivrières est une constante de l'économie de plantation et du paysage agraire de la Côte d'Ivoire forestière. Cette coexistence de deux productions dans un même espace, loin d'être un phénomène fortuit, porte une grande signification technique, économique et sociale.

I - ASPECT TECHNIQUE.

Le rapport productions spéculatives - productions vivrières présente trois formes sur le paysage agraire : association des deux productions sur la même parcelle, puis divorce et enfin existence sur des parcelles voisines distinctes.

1) Association : stade de jeunesse.

En général, la plantation débute toujours par une association sur la même parcelle des productions spéculatives - café, cacao - et des productions vivrières - banane, igname, taro, riz, maïs.... Cette association offre plusieurs avantages agronomiques :

- Effet écologique favorable : les cultures vivrières sont choisies de telle sorte que la coexistence, loin de constituer une gêne, crée un environnement bénéfique pour les cultures spéculatives ; les larges feuilles du bananier ou du taro forment un abri nécessaire aux jeunes et délicats pieds de caféier ou de cacaoyer, favorisent les activités biologiques et bactériologiques non négligeables.

- Effet pédologique : la fraîcheur créée et conservée empêche le dessèchement rapide des sols argileux ou argilo-sableux, après les pluies, la latérisation ; les puissantes tiges, tout comme les buttes d'igname, freinent l'érosion du sol tandis que les racines emmagasinent d'importantes quantités d'eau qu'elles restituent au sol ; "Autour du bananier ou du taro, il fait toujours frais et humide ; caféier et cacaoyer ont pour nourrice bananier et taro".

- Economie de l'espace : en cultivant sur la même parcelle plusieurs plantes, on fait une économie d'espace ; les plantes vivrières sont choisies en raison de leurs vertus, de leur cycle végétatif ; on évite la plante vivrière trop gourmande qui épuise vite le sol ou la plante dont le développement aérien ou souterrain gênerait la plante principale ; l'association du manioc est déconseillé ; on préfère le bananier et le taro qui se maintiennent plus longtemps sur la plantation aux céréales saisonnières comme le riz ou le maïs ; dix ans après leur création, certaines plantations portent encore des vieux pieds de bananier ; mais, en général, à partir de trois ou quatre ans, s'amorce le divorce entre productions spéculatives et vivrières.

2) Le divorce entre productions spéculatives et vivrières.

Au fur et à mesure que la culture principale se développe, la culture vivrière disparaît. L'élimination de la culture vivrière est progressive et commence avec l'entrée en production de la culture principale. Elle se termine après trois ou quatre récoltes annuelles. Une nouvelle relation s'établit alors dans l'espace : drageons et rhizomes de la vieille plantation sont transplantés sur les parcelles nouvellement défrichées. La persistance plus ou moins longue des productions vivrières dans la plantation dépend des qualités intrinsèques du sol : sur bonnes terres de forêt vieille, le bananier dépasse dix ans. Les autres cultures viennent, plus volontiers, sur sols moins riches des jachères ou sur sols hygromorphes, en parcelles associées ou en véritables champs vivriers.

3) Les champs vivriers.

A côté des parcelles où sont associées productions principales et vivrières, existent des parcelles exclusivement vivrières : champs de riz, de maïs, d'igname, rares champs de bananier... De taille minuscule, ces champs vivriers ne dépassent guère 1 ha.

Manioc et igname couvrent les sols plus ou moins bien égouttés ou secs des interfluves, des sommets et versants d'émoussures ou de vallées en jachères mortes. Ces jachères plus ou moins vieilles, aux sols plus ou moins épuisés s'avèrent peu propices à la plantation et aux cultures vivrières qui leur sont généralement associées : bananier, taro. Les sols hygromorphes attirent riz et maïs parfois associés sur la même parcelle.

Il apparaît une sorte d'exploitation sélective et abusive du sol :

- sur terres argileuses ou argilo-sableuses des interfluves, des versants ou fonds de vallons ; sur terres de forêt ou vieilles jachères mortes, viennent caféier, cacaoyer, bananier, taro et igname ;

- sur sols humides argileux ou argilo-sableux de bas-fonds viennent riz et maïs parfois associés au cacaoyer ;

- sur sols épuisés de courtes jachères mortes ou sur sols trop humides, des champs céréaliers et saisonniers.

Pour les cultures à cycle végétatif court comme le riz, le maïs et l'igname, la durée de la jachère morte se réduit à trois ou quatre ans au maximum. Au bout de trois à quatre cycles de cultures, apparaissent des plantes à racines adventives, des herbes maigres et courtes, signe d'épuisement total du sol. Le terrain est alors abandonné au manioc précédé de longues jachères mortes.

L'association ou coexistence de cultures permet une exploitation maxima et efficace du sol.

II - ASPECT ECONOMIQUE.

L'association des productions spéculatives et vivrières est un signe vivant de dualisme agricole avec prédominance de l'autoconsommation paysanne.

1) Le dualisme agricole.

La coexistence des productions spéculatives et vivrières est une coexistence de deux agricultures aux finalités différentes : une production traditionnelle d'autoconsommation et une production destinée à des consommateurs extérieurs. A l'origine, le paysan cultivait des produits vivriers destinés directement à satisfaire les besoins alimentaires de sa communauté. Avec la colonisation européenne et l'introduction des plantes nouvelles, il s'est vu contraint de produire non pour sa propre consommation mais pour l'entretien des groupes étrangers plus ou moins lointains. Malgré les diverses pressions qu'il subit, le paysan persiste à produire d'abord pour sa propre consommation ; il se méfie, à tort ou à raison, d'un marché dont il est loin de comprendre le mécanisme. Le Baoulé fait surtout de l'igname ; l'autochtone Agni de la banane et du manioc ; le Dida, le Beté, du riz ; le Senoufo, de l'igname, le Malinké, le Voltaïque du riz et du maïs.... Sans risque de se tromper, on pourrait dire au paysan de BACANDA "dis-moi quelles cultures vivrières tu pratiques, je te dirai de quelle ethnie tu es".

Survivance d'économie traditionnelle autarcique dans une économie moderne de marché ; réaction de repli sur soi, d'auto-défense du paysan qui songe d'abord à se nourrir avant de nourrir d'autres.

2) Productions vivrières et auto-consommation paysanne.

En fournissant la nourriture quotidienne, la production vivrière entretient avant tout le ménage et ses manoeuvres. Sans cultures vivrières, le planteur ne saurait joindre les deux bouts de l'année agricole. La période de soudure est parfois critique ; elle est annuelle et tranchée pour le paysan qui ne fait que de l'igname ou des céréales saisonnières ; elle revient tous les deux ou trois ans et correspond à la période de création d'une nouvelle parcelle pour celui qui fait de la banane ou du manioc. Pour contourner ces difficultés périodiques, l'effort actuel du planteur tend vers une variation horizontale des productions vivrières de base : le Baoulé fait volontiers un peu de banane

et même du riz à côté de son igname traditionnelle ; l'Agni autochtone un peu d'igname et maïs à côté de sa banane traditionnelle ; le Malinké ou Voltaïque un peu de banane et d'igname à côté de son maïs traditionnel. La variété des productions vivrières due à la coexistence de diverses populations dans le même secteur est l'un des traits spécifiques de BACANDA.

Malgré l'importance de l'économie de plantation, les productions vivrières, loin de regresser, occupe toujours une place de premier plan; l'auto-consommation est la règle et le paysan ne livre sur les marchés que le surplus de ses productions vivrières.

3) Productions vivrières, source monétaire.

Le jeune planteur débute souvent les mains vides et, dans le meilleur des cas, la nouvelle plantation n'entre, en production que trois à quatre ans après sa création. Durant la période qui va de la création de la plantation à la première récolte, les productions vivrières représentent l'unique source monétaire. Elles procurent le capital d'installation, et l'argent nécessaire pour faire face aux diverses dépenses : scolarité des enfants, soins, vêtements... Le jeune planteur qui débute sans productions vivrières court un grand risque de faillite.

L'importance de la vente des produits vivriers est attestée par la richesse des denrées qui alimentent le marché bi-hebdomadaire de BACANDA : avocats, papayes, ananas, oranges, mandarines, goyaves, ignames, taro, patate douce, manioc, riz, maïs, banane plantain, bananes douces, piments, gombo, petites et grosses aubergines, grain de palme... Les cars chargés de ces denrées se dirigent vers les marchés d'Abidjan, Divo et surtout Tiassalé.

La gestion des productions vivrières est en général confiée à la femme.

III - ASPECT SOCIAL.

Grâce au cumul des productions spéculatives et vivrières, tous les membres du ménage participent pleinement aux travaux agricoles.

1) Division du travail à l'intérieur de l'unité domestique.

L'homme défriche et plante le café et le cacao. La femme aidée ou non de l'homme plante le riz, le maïs, la banane, le taro, l'igname. L'entretien de ces dernières cultures qui se confond avec celui des cultures spéculatives associées sur la même parcelle est à la charge de la femme. Ainsi, en plus des travaux domestiques, la femme participe activement à la réussite de la plantation. Un planteur célibataire est un planteur incomplet. Il fait appel à des parentes ou des épouses des parents ou d'amis. L'homme ne prend l'entretien de la plantation en charge qu'après l'élimination des produits vivriers.

Les productions vivrières jouent un rôle particulier dans les relations entre les membres de la communauté paysanne.

2) Relations à l'intérieur de la communauté paysanne.

Les produits vivriers servent à tisser ou à sceler des relations de bon voisinage entre les planteurs : les dons en nature, gestes de reconnaissance de l'acquéreur à l'égard du pourvoyeur de terre.

Les prêts de terres - jachères, bas-fonds humides - pour les cultures saisonnières moyennant quelques tubercules d'igname, de manioc ou quelques gerbes de riz ou de maïs sont fréquents entre propriétaires et ouvriers. Certains détenteurs de terres réservées aux productions vivrières utilisent ces usages fonciers pour attirer de la main-d'oeuvre. La possession de jachères ou bas-fonds humides destinés aux productions vivrières procure autorité et respect dans le milieu. Par contre, la pratique exclusive de ces productions est déconsidérée. Paradoxe de mentalité paysanne !!!

3) Paradoxe des productions vivrières.

Seul le producteur du café et cacao est un vrai "planteur", terme chargé de respect, de mythe. Le producteur du riz, du maïs, de l'igname, de la banane... est un simple "cultivateur". Les productions vivrières, malgré le grand rôle qu'elles jouent en fournissant alimentation et argent qui parfois dépasse les ressources monétaires provenant des productions spéculatives, sont considérées comme des sous-produits. Deux raisons essentielles expliquent ce paradoxe :

- La richesse provenant des produits vivriers est comparée à celle tirée des activités de pêche. Elle est sans lendemain. Tant que le cultivateur est valide et travaille, les rentrées d'argent sont régulières. Elles cessent dès que le cultivateur cesse de travailler. Gare aux malades et vieillards sans économies solides. Par contre, la plantation, grâce au mode de faire valoir indirect, procure une rente sûre au propriétaire absent de l'exploitation.

- Pendant la lutte de libération nationale, on a exhorté les masses paysannes à créer et étendre les plantations. Le Syndicat des Planteurs Indigènes animé par la petite bourgeoisie urbaine et le PDCI-RDA a fixé à ses militants une superficie minima obligatoire. On a tenté de créer à la campagne une classe de petite bourgeoisie, les planteurs. Certes, cette campagne a contribué, dans une large mesure, à augmenter substantiellement la production caféière et cacaoyère dans la période qui a suivi la seconde guerre mondiale ; mais elle a eu pour principales conséquences l'insinuation du mythe du "planteur", la dévalorisation des productions vivrières.

Longtemps après l'indépendance politique du pays, consciemment ou inconsciemment on a continué les mêmes actions sous diverses formes : manque d'encouragement, de programmation, de modernisation des productions vivrières traditionnelles ;

diversification agricole par l'introduction de nouvelles cultures d'exportation... Les productions spéculatives passent pour des cultures riches, nobles ; les productions vivrières pour des cultures peu évoluées, accessoires ; et pourtant sans elles, la campagne ne survivrait pas et la nation ivoirienne n'existerait pas.

Au lieu de les considérer comme un simple appendice plus ou moins retrograde de l'économie de plantation, les productions vivrières grâce auxquelles la campagne se nourrit et ravitaille les centres urbains, doivent être encouragées, modernisées, mieux organisées. Pour ce faire, il convient de restructurer, revaloriser, dynamiser leur production par la mise à la disposition des producteurs :

- des acquis de la science et de la technique moderne ;
- des moyens financiers adéquats ;
- une meilleure organisation des circuits de distribution.